

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE POSTES D'OTAPS,  
D'ETAPS ET D'ADJOINTS TECHNIQUES  
DGA PROXIMITE - NAUTILIS**

DGS - Ressources humaines - AL  
N° 2019-D-465

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2 °,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,

Vu l'arrêté n°79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation |de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement d'activité au sein du centre aquatique-patinoire Nautilus.

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire des postes suivants :

- opérateurs des activités physiques et sportives : 3
  - éducateurs des activités physiques et sportives : 2
  - adjoints techniques de 2ème classe : 2
- pour une durée de 6 mois, à compter du 1er novembre 2019.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 29 octobre 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 05 novembre 2019**  
Publié ou notifié,  
**Le 05 novembre 2019**